

Département de
Loire-Atlantique

Arrondissement de
Saint-Nazaire

Ville de PORNICHET

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-deux,
Le vingt-trois novembre, à dix-neuf heures,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, en séance publique, les débats ont été retransmis en direct de manière électronique, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude PELLETEUR, Maire.

Étaient présents les Conseillers Municipaux : MM. et Mmes PELLETEUR, MARTIN, LE PAPE, BEAUREPAIRE, LOILLIEUX, RAHER, DESSAUVAGES, GUGLIELMI, TESSON, GILLET, JARDIN, CAUCHY, BOUYER, DAGUIZE, CHUPIN, MORVAN, GUINCHE, ALLANIC, SIGUIER, CAZIN, PRUKOP, DOUCHIN, JOUBERT, DIVOUX, NICOSIA, ROBERT, FRAUX.

Date de convocation

17 novembre 2022

Date du
Conseil Municipal

23 NOVEMBRE 2022

Nombre de
conseillers

En exercice 33

Présents ---- 27

Votants ---- 31

A l'exception de : Madame MANENT et Monsieur BELLIOU, excusés.

Monsieur DONNE qui a donné pouvoir à Madame DESSAUVAGES.

Madame GARRIDO qui a donné pouvoir à Monsieur DOUCHIN.

Madame LE FLEM qui a donné pouvoir à Madame MARTIN.

Monsieur DUPONT BELOEIL qui a donné pouvoir à Monsieur GILLET.

Formant la majorité des membres en exercice.

Conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales, Madame DESSAUVAGES est nommée secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

14/ DELEGATION AU CENTRE DE GESTION DE LOIRE-ATLANTIQUE DE LA PASSATION D'UN CONTRAT D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES – AUTORISATION

RAPPORTEUR : Madame MARTIN, adjointe au Maire

EXPOSE :

La Collectivité a la possibilité de souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance des risques statutaires du personnel garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents.

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique de Loire-Atlantique peut souscrire un tel contrat, afin de mutualiser les risques.

La Ville de Pornichet a adhéré à un contrat groupe pour la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2024. Par courrier du Centre de Gestion du 27 septembre 2022, la Collectivité a été informée que l'actuel assureur a décidé de résilier le contrat groupe en cours à effet du 1^{er} janvier 2023.

Compte tenu des avantages d'une consultation groupée, il est proposé au Conseil Municipal de participer à la nouvelle procédure d'appel d'offres ouvert engagée par le Centre de Gestion selon les articles L2124-2 et R2124-2 1° du Code de la commande publique. Si au terme de la consultation menée par le Centre de Gestion les conditions ne convenaient pas à la Ville de Pornichet, la possibilité demeurera de ne pas signer l'adhésion au contrat.

Reçu à la
Sous-Préfecture de
Saint-Nazaire le :

29 NOV. 2022

Publié le :

29 NOV. 2022

Certifié exact,
Le Maire,

Jean-Claude
PELLETEUR



Les contrats devront couvrir tout ou partie des risques suivants :

- Agents affiliés à la Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales : décès, accident du travail / maladie imputable au service, maladie ordinaire, longue maladie / longue durée, maternité / paternité / adoption.
- Agents non affiliés à la CNRACL ou agents non titulaires de droit public : accident du travail / maladie professionnelle, maladie grave, maladie ordinaire, maternité / paternité / adoption.

Pour chacune de ces catégories d'agents, les assureurs consultés devront pouvoir proposer une ou plusieurs formules à la Commune. Les conventions devront également avoir les caractéristiques suivantes :

- Durée du contrat : 4 ans, à effet au 1er janvier 2023.
- Régime du contrat : capitalisation.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le Centre de Gestion de Loire-Atlantique à négocier le contrat groupe ouvert à adhésion facultative auprès d'une entreprise d'assurance agréée tout en se réservant la faculté d'y adhérer.

DELIBERATION :

⇒ Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 26 alinéa 5 et l'article 8 de l'ordonnance n°2021-1574 du 24 novembre 2021,

⇒ Vu le décret n°86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les Centres de Gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux,

⇒ Vu le Code des assurances,

⇒ Vu le Code de la commande publique,

⇒ Vu l'avis de la Commission finances et affaires générales en date du 16 novembre 2022,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et se prononçant conformément aux articles L2121-20 et L2121-21 du Code général des collectivités territoriales.

DECISION :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Autorise le Centre de Gestion de Loire-Atlantique à négocier le contrat groupe ouvert à adhésion facultative auprès d'une entreprise d'assurance agréée tout en se réservant la faculté d'y adhérer.
- Précise que les crédits nécessaires seront inscrits au budget correspondant.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,



Le Maire,
Jean-Claude PELLETEUR

La secrétaire de séance,
Nicole DESSAUVAGES



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours au tribunal administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou notification. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.



BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : Commune de PORNICHE

Utilisateur : LANDREIGNE Louise

Paramètre de la transaction :

Type de transaction :	Transmission d'actes
Nature de l'acte :	Délibérations
Numéro de l'acte :	DELIB_22_11_14
Date de la décision :	2022-11-23 00:00:00+01
Objet :	14. Délégation au Centre de Gestion de Loire-Atlantique de la passation d'un contrat d'assurance des risques statutaires – Autorisation
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	4.1.8 - autres délibérations générales (temps de travail, frais de déplacement, action sociale...)
Identifiant unique :	044-214401325-20221123-DELIB_22_11_14-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier :		
044-214401325-20221123-DELIB_22_11_14-DE-1-1_0.xml	text/xml	1010
Nom original :		
14_Délégation CDG44_contrat assurance.pdf	application/pdf	145948
Nom métier :		
99_DE-044-214401325-20221123-DELIB_22_11_14-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	145948

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	29 novembre 2022 à 11h31min18s	Dépôt initial
En attente de transmission	29 novembre 2022 à 11h31min18s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	29 novembre 2022 à 11h31min20s	Transmis au MI
Acquittement reçu	29 novembre 2022 à 11h31min33s	Reçu par le MI le 2022-11-29

